La traduction que je donne de l'écrit de M. Julius n'est pas littérale ; j'ai dû, en conservant tous les éléments qui la composent, en employant même, autant que possible, les expressions de l'auteur, modifier la coordonation de ces éléments, parce que M. Julius exprimant son opinion sous la forme d'une lettre adressée à M. W. Crawford, de retour depuis deux ans seulement de l'Amérique, se contente de prendre la question au point où l'ont conduit les derniers écrits, et que le lecteur, moins versé que les économistes s'occupant spécialement de la réforme des prisons, dans l'examen des différents systèmes proposés pour y parvenir, aurait peut-être eu de la peine à rattacher les diverses parties

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación